



Composition de l'association et conditions d'éligibilité

Par **ytreza29**, le **27/10/2019** à **22:37**

Bonjour
Membres d'une association, nous recherchons des explications concernant les statuts.
Il est noté : "l'association se compose des personnes qui se sont acquittées de leur cotisation et de la licence de l'année en cours, pour elles-mêmes ou pour leurs enfants mineurs"
Puis dans l'article suivant concernant les conditions d'éligibilité : "pour être éligibles au CA, les personnes doivent remplir les conditions suivantes : être membre adhérent..."
Est-ce que cela signifie bien que les candidats au CA ainsi que les personnes composant le CA doivent à la fois avoir payé une cotisation pour elles-mêmes ou leurs enfants ainsi qu'être licenciés?
Si c'est bien le cas, il s'avère qu'actuellement des membres constituant le CA ne remplissent pas ces conditions. Comment devons-nous procéder et est-ce que cela peut être préjudiciable à leur égard?
En vous remerciant

Par **Lag0**, le **28/10/2019** à **07:23**

[quote]
Est-ce que cela signifie bien que les candidats au CA ainsi que les personnes composant le CA doivent à la fois avoir payé une cotisation pour elles-mêmes ou leurs enfants ainsi qu'être licenciés?
[/quote]
Bonjour,
Ce n'est pas ce que je comprends de la phrase extraite des statuts :
[quote]
"l'association se compose des personnes qui se sont acquittées de leur cotisation et de la licence de l'année en cours, pour elles-mêmes ou pour leurs enfants mineurs"
[/quote]
Les adhérents ne sont pas nécessairement licenciés, dans le cas de parents d'enfants mineurs, c'est leur enfant qui peut être licencié. A noter que les enfants eux-mêmes ne sont donc pas adhérents de l'association (puisque ce sont leurs parents qui le sont), ce qui est tout de même étonnant...

Par **ytreza29**, le **28/10/2019** à **07:58**

Merci de votre réponse.rnrnOui effectivement pour être membre de l'association, notre enfant mineur doit être licencié et cotisation payée. Du moins c'est ce que nous comprenons.rnrnHors actuellement, des membres du CA et bureau n'ont pas d'enfants licenciés ou leurs enfants sont majeurs. Ils ont une licence mais ne payent pas de cotisations.rnrnComment devons-nous procéder pour dénoncer cela?